

Information additionnel demandée par le comité sur la Recommandation 1.27 du Rapport de la Vérificatrice générale du Canada (44^e législature, première session)

Sur la page Web [ag-measures-app \(oag-bvg.gc.ca\)](https://oag-bvg.gc.ca/ag-measures-app), le BVG mentionne que la recommandation 1.27 n'a pas encore été mise en œuvre. Le Comité a demandé que l'on explique ce que Transports Canada a fait depuis 2022 pour aborder la question (Transports Canada devrait améliorer et mettre à jour ses outils et ses bases de données afin d'améliorer l'intégralité et l'exactitude des renseignements dont il dispose sur les entreprises réglementées et sur leur état de conformité, et de mieux orienter la planification fondée sur les risques.)

Rapport :

La proposition réglementaire (Règlement modifiant le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses [base de données d'inscription], partie 17) viendra officialiser l'inscription à la Base de données d'identification des clients (BDIC) et aura l'effet de renforcer le régime de supervision des marchandises dangereuses de Transports Canada en offrant des renseignements plus exacts au Ministère, ce qui appuiera l'élaboration d'un régime plus exact d'inspections fondées sur les risques. À l'heure actuelle, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada procède à l'examen de la trousse réglementaire dans le but de la publier dans la Partie II de la *Gazette du Canada*.

De plus, les intervenants ont participé au test bêta de la BDIC, laquelle en est à la dernière étape (ce qui comprend la traduction de la base de données et un examen de la qualité de la traduction). La publication finale dans la Partie II de la *Gazette du Canada* est prévue pour l'automne 2023.